

# Commune de Nogent-l'Artaud

<http://www.nogent-lartaud.fr/>



## ÇA NOUS CONCERNE TOUS

Bulletin d'information locale

Mars 2018 N°29

### EDITO

Chères Nogentaises, chers Nogentais,

La France, dans une petite ville de l'Aude de 5.500 habitants vient à nouveau de connaître la barbarie !

Malgré la peine et la sidération qui nous frappent, nous devons observer et nous interroger sur les comportements humains. D'un côté, un terroriste qui tue des innocents pour trouver lui-même la mort, sa mort, abjecte, honteuse et lâche. De l'autre un gendarme, le colonel Arnaud BELTRAME, dont le nom restera à jamais dans nos mémoires, qui par un acte sublime donne sa propre vie pour en sauver une autre. Vivons nous dans le même monde, quelles valeurs partageons nous. Ou en sommes nous arrivés pour qu'une vieille dame juive se fasse massacrer et tuer parce qu'elle était juive.

Rien de comparable à Nogent-l'Artaud, et pourtant, ces dernières semaines la délinquance urbaine a repris de plus belle : tags, vols, tentatives de vols, voitures brûlées ou cassées, actes commis parfois par de très jeunes. Parents, faites votre travail de parents, protégez vos enfants de la rue, préparez leur avenir et ne les laissez pas succomber aux sirènes de l'argent facile.

Le plan local d'urbanisme lancé en septembre 2014 étant enfin arrivé à son terme, nous consacrons maintenant notre énergie à la réalisation du groupe scolaire qui ne pouvait être mis en œuvre tant que le PLU n'était pas adopté. L'éducation des enfants ne règle certes pas tous les problèmes liés à la délinquance mais en faisant en sorte que nos élèves aient accès à un enseignement de qualité dans des locaux modernes et un environnement agréable, tout cela participe activement à mettre en avant l'égalité des chances par l'accès au savoir.

Ce projet scolaire, tant de fois reporté, va se réaliser à une période où les finances des collectivités locales sont tendues, ou les dotations de l'Etat diminuent ainsi que nos produits fiscaux. Il eut, certes, été plus aisé à porter tant que les dotations augmentaient régulièrement et que les subventions étaient allouées plus généreusement.

Nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les taux des impôts communaux, mais si les autres ressources continuent à baisser à ce rythme, cette promesse sera difficile à tenir.

La fusion de communes dans un futur plus ou moins lointain pourrait être une réponse à ces diminutions de ressources, sous réserve bien entendu qu'elle s'accompagne d'une politique ambitieuse de maîtrise des charges de fonctionnement.

TOUS ENSEMBLE POUR NOGENT

Jeannine Van Landeghem

Maire de Nogent-l'Artaud

## Civisme

### Rappels :

Nous rappelons aux Nogentais que nous avons une déchèterie à Charly sur Marne largement ouverte... (voir horaires dernière page)

Par un arrêté municipal n°18 du 13 mai 2013, il est prescrit que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8H30 à 12H00 et de 14H30 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Il est demandé aux propriétaires ou locataires de terrains bordés de haies vives dépassant sur le domaine public de bien vouloir dès que possible tailler ces haies car leur responsabilité pourrait être engagée.

En effet certaines masquent des panneaux de signalisation routière, débordent sur les trottoirs, voiries ou places de parking. Enfin il est rappelé que les lingettes ne doivent pas être jetées dans les toilettes. Elles obstruent le réseau d'assainissement.

## Propreté

Des déchets sauvages et détritiques sont de plus en plus souvent découverts et donnent lieu chaque fois que cela est possible à un dépôt de plainte, entraînant des amendes à l'encontre des contrevenants.

Des poubelles de voirie sont mises à disposition dans le village, cependant de nombreuses canettes et bouteilles sont régulièrement ramassées par les services techniques.

Ces poubelles ne sont pas destinées à recevoir les cendres et mégots des fumeurs, pas plus que les trottoirs et espaces publics aux abords des commerces.

Pour les propriétaires de chiens, des « toutounettes » sont mises gracieusement à disposition; merci de bien vouloir ramasser les déjections de votre animal.

**Nous comptons sur votre civisme pour remédier à cette situation et améliorer la propreté de notre commune.**



\*\*\*\*\*

## Déchets verts ou encombrants

Un service est proposé par la commune concernant l'enlèvement de déchets verts ou encombrants aux personnes seules de plus de 70 ans ou à mobilité réduite. Ce service se fait une fois par mois pour la somme forfaitaire de 15 € avec mise à disposition de la carte de déchetterie de la personne.

Il faut se faire connaître à la mairie et une date sera proposée ultérieurement.

\*\*\*\*\*

## PETR UCCSA

A votre service

L'UCCSA vient de mettre en place une plate-forme de rénovation énergétique au service des particuliers.

Ce service est gratuit, indépendant et personnalisé et a pour mission de faciliter les démarches des particuliers en matière d'économie d'énergie sur le territoire du Sud de l'Aisne. N'hésitez pas à les contacter :

par téléphone : 07 85 46 04 63

par mail à [renovation.energetique@uccsa.fr](mailto:renovation.energetique@uccsa.fr)

Site internet : [renov-energetique.sud-aisne.fr](http://renov-energetique.sud-aisne.fr)

## Calendrier des manifestations patriotiques 2018

**Dimanche 29 AVRIL** à 11 h

Journée du Souvenir de la Déportation Parc du 8 mai 1945

**Mardi 8 MAI** à 11 h

73<sup>ème</sup> anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945

Monument aux Morts de Nogent

**Lundi 18 JUIN** à 18 h 30

78<sup>ème</sup> appel du Général de Gaulle

Parc du 8 mai 1945

**Dimanche 26 AOÛT** à 18 h 30

74<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Nogent

Carrefour de la Libération

**Dimanche 11 NOVEMBRE** à 11 h

Anniversaire de l'Armistice de 1918 au Monument aux Morts de Nogent

**Mercredi 5 DÉCEMBRE** à 10 h 30

Hommage aux Morts durant la guerre d'Algérie et les combats en Tunisie et au Maroc au Monument aux Morts de Nogent

\*\*\*\*\*

## Pharmacie de garde

Lorsque vous cherchez une pharmacie de garde, vous n'êtes pas obligés d'appeler le 17 ou d'aller à la gendarmerie :

Vous faites [www.3237.fr](http://www.3237.fr) sur Internet et vous obtenez la pharmacie de garde la plus proche de votre domicile en indiquant les critères de recherche (Code postal ou ville et le code à recopier).

Le site [www.3237.fr](http://www.3237.fr) permet de trouver les pharmacies de garde par département, même si tous ne sont pas encore couverts...

(Accessible 24h/24h)

\*\*\*\*\*

## Invitation aux parents

Nous invitons les parents d'enfants qui auront 3 ans dans l'année à se faire connaître auprès de la mairie afin de recenser d'avance le nombre d'entrées en maternelle.

Les dates d'inscriptions scolaires vous seront communiquées sur le panneau d'information de la mairie. Un certificat d'inscription sera préalablement délivré par la mairie pour votre inscription auprès de la direction de l'école.



\*\*\*\*\*

## Parrainage républicain

Le baptême civil, appelé aussi baptême républicain ou parrainage républicain, est un acte laïc et symbolique qui permet de désigner, hors du cadre religieux, un ou plusieurs parrain(s) et marraine(s) à son enfant.

Le baptême civil n'est prévu par aucun texte. Il n'a pas de valeur légale et ne lie pas les parrains et marraines par un lien contractuel. L'engagement qu'ils prennent de suppléer les parents, en cas de défaillance ou de disparition, est symbolique. Il s'agit toutefois d'un engagement moral fort vis-à-vis du filleul.

Le baptême civil se pratique à la mairie. Toutefois, comme il n'a pas de valeur légale, les mairies ne sont pas obligées de le célébrer et il n'y a pas de cérémonial préétabli.

Le baptême civil n'étant pas un acte d'état civil, il n'est pas inscrit sur les registres de l'état civil.

Les certificats ou documents que délivre le maire pour l'occasion, ainsi que la tenue d'un registre officieux, ne présentent aucune valeur juridique.

À savoir : les parents peuvent aussi désigner les parrain(s) et marraine(s) civils tuteurs par testament ou par déclaration devant notaire.

Source: Service-Public.fr

## Carrefour des associations

Après le nouveau succès enregistré en 2017 le carrefour des associations aura lieu cette année le 8 septembre 2018.

\*\*\*\*\*

## Musique en Omois

La commune a le plaisir d'accueillir cette année le festival "Musique en l'Omois". Pour celles et ceux qui ne connaissent pas cette manifestation organisée par l'UCCSA, il s'agit d'un concert gratuit, et en plein air, qui se déroule chaque vendredi soir de fin juin à début août dans une commune rurale du Pays du Sud de l'Aisne. Sa renommée s'accroît au fur et à mesure des années et lorsque la météo est de la partie les concerts attirent jusqu'à 1000 spectateurs. La date arrêtée pour notre commune est le vendredi 20 juillet 2018.

Les associations nogentaises sont sollicitées pour participer à l'organisation et à la réussite de cet événement.

Une restauration et une buvette sont prévues sur place.

\*\*\*\*\*

## La Mascara

Le théâtre de La Mascara organise un spectacle itinérant dans et autour du centre historique de Nogent-l'Artaud. Ce spectacle (**Nogentum et le secret de Saint Germain**) est ouvert aux participants des ateliers de jeunes et d'adultes et aux habitants de Nogent-l'Artaud.

Il se déroulera du 9 juin au 8 juillet 2018 (vendredi, samedi et dimanche) soit onze représentations.

Tous les bénévoles qui peuvent contribuer à la réalisation de ce spectacle sont les bienvenus et peuvent s'adresser au théâtre de La Mascara.

Adresse mail et téléphone = [mascara@la-mascara.fr](mailto:mascara@la-mascara.fr)

Tél : 03.23.70.07.68



## Nog'en fête

L'association tiendra son assemblée Générale le 20 avril 2018 à 19 h 30

\*\*\*\*\*

## Accueil des nouveaux Nogentais

Le pot d'accueil des nouveaux Nogentais sera reconduit et aura lieu le 30 juin 2018 en fin d'après-midi.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en mairie pour faciliter l'organisation de cette réception.



\*\*\*\*\*

## Nogent loisirs Tennis de table

Organisation d'un tournoi Adulte et d'un tournoi Jeune  
Tournoi adulte toujours en cours.

Résultat du tournoi jeune :

Vainqueur Alexandre ISAAC, 2e Thomas ZAMORA et 3e Diego COQUERET.

Il est prévu vers la mi-avril un match amical contre le pétanque de Nogent et le tournoi annuel se déroulera le 23 juin.

J. C. TROCME

Téléphone = 03 64 13 10 79

Vous pouvez venir nous rejoindre à la salle des Longs Prés les lundi mardi à partir de 19 H et le vendredi à partir de 20 H.

\*\*\*\*\*

## La Nonogentaise

La course cycliste la Nonogentaise aura lieu le 13 mai 2018.

Nous faisons appel aux nogentais pour l'organisation de cette épreuve cycliste. Inscrivez vous au 06 83 88 85 14 rapidement pour être signaleurs. Cela nous aidera beaucoup. Le jour de cette épreuve qui durera de 14 h 00 à 17 h 30, le sens de circulation des voitures, camions, motos ou autres ne se fera que dans le sens de la course, c'est-à-dire de Nogent vers la Féroterie, puis à la chapelle sur Chézy, Chézy sur marne et retour sur Nogent l'Artaud Un arrêté préfectoral sera mis en place.

Merci de votre compréhension.

Autre manifestation de notre association : le 22 avril 2018.

Une randonnée sur Chierry de 10 km (départ de Chierry derrière l'église à 9 h00 et co-voiturage à partir de Nogent à 8 h15 sur la place de l'optique). La somme de 4€ sera demandée pour les non adhérents. Merci d'avance et venez nombreux.

Le président  
Jean-Paul Guillon

\*\*\*\*\*

## Nominations nouvelles des lieux nogentais.

La municipalité propose de donner un nom aux deux salles des Longs Prés. Un nom de sportif pourrait être attribué à la salle des sports et un nom d'artiste de danse à la salle polyvalente.

Une nogentaise a également exprimé le souhait de dénommer le stade de football « Jean ARNOUX ».

Des propositions sont faites sur le questionnaire joint où vous pourrez également faire figurer vos propres suggestions.

**Merci de nous retourner le questionnaire complété.**

# Renseignements Pratiques

**Mairie :** Tél. 03 23 70 01 18 • Fax 03 23 70 10 88  
mail = mairie.nogent.lartaud@wanadoo.fr

Secrétariat ouvert (en dehors des vacances scolaires):

du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h

et vendredi après-midi de 14h à 17h

Pendant les vacances scolaires

Du lundi au vendredi de 10h à 12h.

## Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous

**Trésorerie de Charly-sur-Marne** 03 23 82 00 68

Tous les matins du lundi au vendredi sauf le mercredi

**Médiathèque Municipale :** 03 23 70 67 91

mercredi de 10h à 12h et de 15h à 17h30

le samedi de 10h à 12h

(sauf août)

## Écoles :

• Rue Ernest Vallée 03 23 70 11 57

• Rue des Écoles (classes enfantines) 03 23 70 12 80

## Masseur-kinesitherapeute

Mme RUFIN Véronique 03 23 70 02 26

34 Grande Rue 06.86.87.59.74

## Infirmières :

Mme Moulut Marie Christine 06 87 22 16 74

2 rue de l'Arquebuse

Mme DUFLOT Corinne 03 23 71 39 07

2 rue de l'Arquebuse

Madame CHAVENON Natacha 06.16.68.49.71

Madame SCHRANTZ Stéphanie 06.81.32.92.97

12 impasse du Village

Cabinet infirmier Cryspin MABI F. 06.52.05.12.03

17 La Ferotterie 03 23 85 29 55

## Sage-femme

Mme GUEDON Pauline (sur RDV) 06 64 36 31 17

2 rue de l'Arquebuse

## EHPAD

7 rue Porteneuve 02310 Nogent-l'Artaud

Téléphone 03 23 84 90 80

Fax 03 23 84 90 81

**Centre hospitalier Château-Thierry** 03 23 69 66 00

**Pharmacie :** Mme BARON 03 23 70 02 54

**Gynécologie-Maternité** 03 23 69 66 46

## Consultation des nourrissons

4e lundi de chaque mois, l'après-midi, Mairie

**La Poste :** 03 23 70 02 49

Du lundi au vendredi: 9h à 12h

**fermé le samedi toute la journée et le 3ème jeudi du mois**

*Heures de levées du courrier :*

du LUNDI au VENDREDI : 15H, le SAMEDI 12H

## Destructions d'insectes

M. Julien LEFEVRE

Association APICULA 02 Verdilly : 06 10 98 85 94

## La déchèterie intercommunale

**Les horaires du 15/04/2018 au 14/10/2018**

- le lundi de 14h00 à 18h00

- le mercredi de 9h00 à 12h00

- le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

- le vendredi de 14h00 à 18h00

- le samedi de 9h00 à 18h00

- le dimanche de 10h00 à 12h00

Adresse internet =

<http://www.communaute-charlysurmarne.fr/Horaires-et-conditions-d-access>

**La déchèterie n'est pas accessible les jours fériés, l'accès est réglementé par carte personnelle.**

**Communauté de Communes du Canton de CHARLY**

03 23 82 24 69

## EN CAS D'URGENCE :

Police secours (17)

Pompiers (18) 03 23 82 00 18

Samu (15) 03 23 82 00 15

Gendarmerie 03 23 70 78 17

Sécurité GAZ 08 00 47 33 33

Ambulances FAVIER 03 23 82 04 56

DUPLESSY 03 23 82 07 57

**E.D.F — G.D.F.** Tél. : 09 72 67 50 02

Adresse internet =

<https://particulier.edf.fr/fr/accueil/aide-et-contact/contact/urgences---depannage.html>

Votre contact dépannage 24h/24 Numéro : 09 726 750 02

## VEOLIA

Accueil local : Rue Gustave Eiffel 02400 Château-Thierry

Du lundi - vendredi 8h - 12 h / 13h30-17h30

Téléphone (appel non surtaxé) 09 69 36 72 61

## Curé de la paroisse

Abbé Thierry GARD 03 23 82 05 86

**Assistante Sociale :** 03 23 83 85 00

Mairie de 13 h 30 à 16 h tous les lundis sauf le 3ème du mois

**Mission locale** 03 23 84 23 23

## Tribunal d'Instance de Soissons

Ouverture au public = lundi et vendredi de 8h30 à 12h00

Mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Service de la Nationalité = mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

## Médiation : CeMRAD

11 place d'Aguesseau CS 90331 80003 Amiens Cedex 1

Tél. 03 22 82 08 94

[www.mediation-cemrad.fr](http://www.mediation-cemrad.fr) - [contact@mediation-cemrad.fr](mailto:contact@mediation-cemrad.fr)

**Gare S.N.C.F. :** (sous réserve) 3635

Du lundi au vendredi : de 6h 30 à 13h 55

Fermé le samedi

Dimanche et jours fériés : de 12h 50 à 17 h 45

## Service des cars :

Informations 08 10 75 00 00

**SAUR** Dépannage 01 77 78 80 09